

Exemple : Dans un bloc scientifique où officient quatre professeurs de Sciences Physiques et où on ne compte que deux salles de Sciences Physiques, l'abattement pour responsabilité de salle ne peut concerner que deux (2) professeurs.

#### **4) Décharge pour les Conseillers Pédagogiques**

a) Les professeurs animateurs pédagogiques (un par établissement et par discipline) bénéficient à ce titre d'une décharge de trois (3) professeurs.

b) Les conseillers pédagogiques (à raison d'un conseiller pour deux stagiaires au plus) bénéficient d'une réduction horaire hebdomadaire de deux (2) heures.

C'est le cas du lycée d'application Thierno Seydou Nourou Tall et des professeurs cooptés comme maître d'application pour les différents départements de l'Ecole Normale Supérieure et officiant dans les établissements autres que le lycée d'application. Pour ces professeurs la décharge est annuelle et doit être renouvelée chaque année.

c) La décharge accordée aux conseillers pédagogiques itinérants est précisée dans l'ordre de service les nommant.

#### **5) Décharge pour les professeurs d'Education Physique et Sportive**

Les Professeurs et Maîtres d'Education Physique et Sportive bénéficient d'une décharge de quatre (4) heures hebdomadaires pour mener à bien les activités concernant les entraînements des équipes évoluant dans l'établissement, l'encadrement des élèves dans les compétitions.

Ces activités doivent être effectuées pour le bénéfice de la décharge.

#### **6) Décharge pour les principaux de collège**

Les réductions de services hebdomadaires accordées aux principaux de Collège dépendent du nombre de classes.

#### **7) Décharge pour bibliothèque**

Le professeur chargé de bibliothèque est considéré comme effectuant à ce titre, une (01) heure de service hebdomadaire.

#### **8) Compléments d'Horaires**

- Les professeurs de tous corps dont le service hebdomadaire, toute décharges déduites, est en deçà de son maximum horaire, peuvent être appelés, selon les